



Veranda - retractation après délai

Par mamouchka

Bonsoir,

Ma question concerne la possibilité ou non d'annuler un contrat signé en magasin pour l'achat d'une veranda (en Belgique).

Nous avons, en effet, signé ce contrat en mai 2010 pour une construction en fev 2011. (contrat pour lequel nous n'avons pas versé d'acompte). Un prêt à la banque nous a été accordé pour financer ce projet. Il nous restait à trouver un maçon pour faire la dalle et les murs porteurs de la veranda. Le montant des différents devis de travaux de maçonnerie nous a obligé à mettre en attente ce projet.

Entre temps, suite à une mutation professionnelle (en France) nous avons dû vendre notre logement (acte notarié établi le 01 octobre 2012).

A ce jour, l'artisan nous a averti, par téléphone, que des frais nous seraient réclamés en cas d'annulation du contrat comme stipulé dans ce dernier.

Quel est notre recours?

Bien cordialement.

Par jury34

Bonjour,

Vous devez payer.

Cordialement